

L'éducation prioritaire État des lieux

► À la rentrée 2017, l'éducation prioritaire (EP) regroupe 1 097 collèges publics dont 365 en réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et 6 700 écoles.

Neuf collèges sur dix en REP+ accueillent plus de 60 % d'élèves d'origine sociale défavorisée. Par ailleurs, les enseignants qui y exercent sont en moyenne plus jeunes et moins anciens dans l'établissement.

Les collégiens entrant en REP+ sont fragiles scolairement : près d'un sur cinq est en retard à l'entrée en sixième. Leur maîtrise des compétences du socle est moins solide. Par ailleurs, seuls trois quarts des collégiens de REP+ réussissent au diplôme national du brevet (DNB) contre près de neuf élèves sur dix dans les collèges publics hors éducation prioritaire.

Alexia Stéfanou - DEPP-B3

► À la rentrée 2017, 365 collèges publics sont en réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) en France métropolitaine et dans les DOM. Ces établissements scolarisent 7 % des collégiens du secteur public (181 300 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en France métropolitaine, la part des collégiens en REP+ oscille entre 0,4 % pour l'académie de Dijon et 13,5 % pour celle d'Aix-Marseille.

On dénombre 2 466 écoles publiques REP+ à la rentrée 2017. Celles-ci accueillent 7,9 % des écoliers du public (459 800 élèves). Les diversités académiques sont semblables à celles constatées pour les collèges.

À la rentrée 2017, en France métropolitaine et dans les DOM, les réseaux d'éducation prioritaire (REP) comptent 4 237 écoles publiques et 732 collèges publics. Dans ces établissements sont scolarisés 12,3 % des écoliers accueillis dans le secteur public, soit 718 100 élèves, et 14,1 % des collégiens, soit 366 400 élèves.

PRÈS DE TROIS COLLÉGIENS DE REP+ SUR QUATRE SONT TRÈS DÉFAVORISÉS SOCIALEMENT

Les collèges de l'EP se caractérisent par la concentration de ces profils d'élèves. Ainsi, plus de neuf collèges en REP+ sur dix accueillent au moins 60 % d'élèves d'origine sociale défavorisée contre un collège sur deux en REP et seulement 6 % des collèges hors EP ► **figure 1**.

Compte tenu du nombre restreint de collèges REP+ ou REP, la majorité des élèves d'origine sociale défavorisée est scolarisée hors éducation

1 - Répartition des collèges à la rentrée 2017, en %

Proportion de collèges scolarisant...	REP +	REP	Hors EP
... plus de 75 % d'élèves défavorisés	50	7	0
... plus de 60 % d'élèves défavorisés	95	54	6

Lecture : 50 % des collèges en REP+ scolarisent plus de 75 % d'élèves défavorisés contre 7 % des collèges en REP et 0 % des collèges hors éducation prioritaire.

EP : éducation prioritaire. REP/REP+ : réseau d'éducation prioritaire/renforcé.

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public.

Source : MEN-DEPP.

Réf. : Note d'information, n° 18.02. ©

prioritaire : 11,7 % des élèves de sixième de PCS défavorisée sont en REP+ et 19,2 % en REP.

En moyenne, les collégiens des REP+ sont très majoritairement d'origine sociale défavorisée : trois quarts d'entre eux (75,1 %) ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 39,3 % dans les établissements hors éducation prioritaire. Ces constats sont aussi observés pour les élèves scolarisés dans un collège REP ► **figure 2**.

2 - Origine sociale des élèves à la rentrée 2017, en %

	Scolarisation dans un collège			
	en REP+	en REP	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	75,1	61,2	39,3	44,9
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,2	16,6	34,6	30,2

EP : éducation prioritaire. REP/REP+ : réseau d'éducation prioritaire/renforcé.

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public.

Source : MEN-DEPP, Système d'information Scolarité et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

Réf. : Note d'information, n° 18.02. © DEPP

DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES

En 2017-2018, le taux d'encadrement au collège (nombre d'élèves divisé par nombre de divisions – E/D) est plus favorable en éducation prioritaire. Il est respectivement de 21,1 dans les REP+, de 22,2 dans les REP et de 25,1 dans les autres collèges publics.

Ce taux ne renseigne que partiellement sur les conditions d'enseignement puisqu'il ne tient pas compte des enseignements en groupe. Le nombre moyen d'élèves par structure pédagogique (E/S) correspond au nombre d'élèves dont un enseignant a la charge pendant une heure de classe. Il comptabilise, pour chaque type d'enseignement, le nombre d'heures d'enseignement suivies par un ensemble d'élèves devant un professeur.

Le nombre moyen d'élèves par structure pédagogique est plus favorable dans les REP+ (20,8) et dans les REP (21,5) que dans les collèges publics ne relevant pas de l'éducation prioritaire (23,9).

La situation est similaire dans le premier degré. En 2017-2018, le taux d'encadrement (nombre d'élèves divisé par nombre de classes – E/C) y est un peu meilleur dans les écoles de l'éducation prioritaire (20,6 en REP+, 22,3 en REP) contre 24,3 pour les écoles hors éducation prioritaire non situées en zone rurale (23,8 pour les écoles hors éducation prioritaire). Ces taux d'encadrement n'incluent pas les enseignants relevant du dispositif « Plus de maîtres que de classes ». De tels écarts entre les écoles de l'éducation prioritaire et les autres sont structurels. Ils ont été augmentés avec la mise en place des CP dédoublés en REP+ : 95 % des classes de CP en REP+ sont des classes uniques et 89 % de ces classes uniques comptent 15 élèves ou moins.

UN ACCUEIL PLUS FRÉQUENT DES ENFANTS DE DEUX ANS EN ÉDUCATION PRIORITAIRE

En 2017, l'accueil des enfants de deux ans est plus fréquent en éducation prioritaire, avec un taux de scolarisation de 20,5 % contre 9,7 % dans les autres écoles publiques ► **figure 3**. Réciproquement, plus de 30 % des enfants de deux ans scolarisés le sont dans une école en éducation prioritaire. Au niveau académique, le taux de scolarisation à deux ans dépasse 30 % en REP dans quatorze académies et il dépasse 50 % en REP+ dans l'académie de Rennes.

3 - Taux de scolarisation des enfants de deux ans selon la zone d'implantation de l'école à la rentrée 2017, en %

		Taux
Éducation prioritaire	REP	19,3
	REP +	22,2
	Total EP	20,5
Hors éducation prioritaire		9,7

Champ : France métropolitaine + DOM, écoles publiques et privées (classes sous contrat uniquement).

EP : éducation prioritaire. REP/REP+ : réseau d'éducation prioritaire/renforcé.

Source : MEN-DEPP.

Réf. : Note d'information, n° 18.02. © DEPP

DES ENSEIGNANTS JEUNES AYANT PEU D'ANCIENNETÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT

Le pourcentage d'enseignants en poste depuis deux ans ou moins dans le même collège ne mesure pas l'ancienneté en éducation prioritaire, mais l'ancienneté dans le même collège ; il permet de mettre en évidence le taux de rotation des enseignants dans les établissements. Ce dernier est toujours supérieur dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire. Ainsi, en 2016-2017, 45 % des professeurs y enseignent depuis deux ans ou moins contre 33 % pour les autres collèges publics.

Les enseignants en éducation prioritaire sont par ailleurs plus jeunes que leurs homologues des autres établissements publics : 38 % des professeurs de collège en REP+ ont 35 ans ou moins ; cette part est de 36 % en REP et de 22 % hors EP.

LES COLLÉGIENS EN REP+ SONT PLUS FRAGILES SCOLAIREMENT

Les élèves entrant en sixième dans un collège de l'éducation prioritaire se distinguent aussi par leur retard scolaire. En 2017-2018, le taux de retard à l'entrée en sixième est de 16,8 % en REP+ et de

13 % en REP, contre 7,4 % hors éducation prioritaire ► **figure 4**. Toutefois, l'éducation prioritaire ne concentre qu'une minorité des élèves en retard : 13,3 % des élèves de sixième en retard sont scolarisés en REP+ et 19,5 % en REP. Près de sept élèves en retard sur dix sont ainsi scolarisés hors EP.

4 - Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2017, en %

	Scolarisation dans un collège			Ensemble
	en REP+	en REP	hors EP	
Proportion d'élèves entrant en sixième en retard	16,8	13,0	7,4	8,7

EP : éducation prioritaire. REP/REP+ : réseau d'éducation prioritaire/renforcé.

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public.

Source : MEN-DEPP, Système d'information Scolarité et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

Réf. : Note d'information, n° 18.02. © DEPP

UNE MAÎTRISE MOINS SOLIDE DES COMPÉTENCES DU SOCLE COMMUN

Jusqu'à l'année 2015-2016, le socle commun de connaissances et de compétences, instauré par la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, désignait un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves devaient maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société. L'acquisition de ce socle commun, progressive, se déroulait en trois étapes : le palier 1 jusqu'en CE1, le palier 2 jusqu'en CM2 et le palier 3 au collège.

Entre 2014 et 2016, les compétences 1 (la maîtrise de la langue française) et 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) ont été évaluées selon un cycle triennal, en commençant par le CE1 en 2014. En 2015, l'évaluation a concerné le palier 2 (en début de sixième) et en 2016 le palier 3 (en fin de troisième).

En REP+, en début d'année scolaire 2015-2016, les élèves entrant en sixième maîtrisent la compétence 1 du socle à 60 % contre 72 % en REP et 83 % dans les autres collèges publics. Pour la compétence 3, les proportions sont respectivement de 44 %, 56 % et 73 % ► **figure 5**. Finalement, seuls 36 % des élèves entrant en sixième de REP+ maîtrisent à la fois les compétences 1 et 3 en début de sixième, contre

5 - Les compétences du socle commun en début de sixième, en %

En début de sixième	Compétence 1		Compétence 3	
	Public hors EP	REP	REP+	Public hors EP
Public hors EP	83,2 %	71,8 %	73,1 %	56,2 %
REP	71,8 %	59,8 %	44,0 %	
REP+	59,8 %		44,0 %	

EP : éducation prioritaire. REP/REP+ : réseau d'éducation prioritaire/renforcé.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, secteur public.

Source : MEN-DEPP.

Réf. : Note d'information, n° 18.02. © DEPP

près d'un élève entrant en sixième sur deux en REP et deux tiers des élèves entrant en sixième hors EP.

LES COLLÉGIENS DES REP+ RÉUSSISSENT MOINS BIEN LE DNB...

Jusqu'à la session 2016, le diplôme national du brevet (DNB) comprenait un examen écrit de trois épreuves (français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique). À cette session (la dernière disponible), 44 % des élèves des collèges REP+ et 54 % des élèves des REP ont obtenu plus de 10 sur 20 aux épreuves écrites contre 73 % ailleurs ► **figure 6**. Cependant, en prenant en compte le contrôle en cours de formation et l'oral d'histoire des arts, les écarts diminuent : 76 % des élèves des REP+ ont obtenu leur DNB contre 87 % hors EP. Les élèves d'origine sociale défavorisée réussissent moins bien au DNB, qu'ils soient scolarisés en EP ou non : 74 % de ces élèves scolarisés en REP+ ont obtenu leur diplôme, et 79 % de ceux scolarisés hors EP. Ces indicateurs doivent être interprétés davantage comme un état des lieux initial de la réussite scolaire des élèves en REP+ que comme une évaluation de ce dispositif. En effet, le dispositif REP+ n'est entré en application qu'à la rentrée 2015.

... ET PASSENT MOINS SOUVENT EN SECONDE GT

Qu'ils soient scolarisés dans un collège REP+ ou non, 94 % des élèves de troisième arrivent au lycée (public ou privé) pour y suivre une seconde générale et technologique, une seconde professionnelle ou

une première année de CAP ► **figure 7**. Les autres entrent en apprentissage ou sortent du système éducatif.

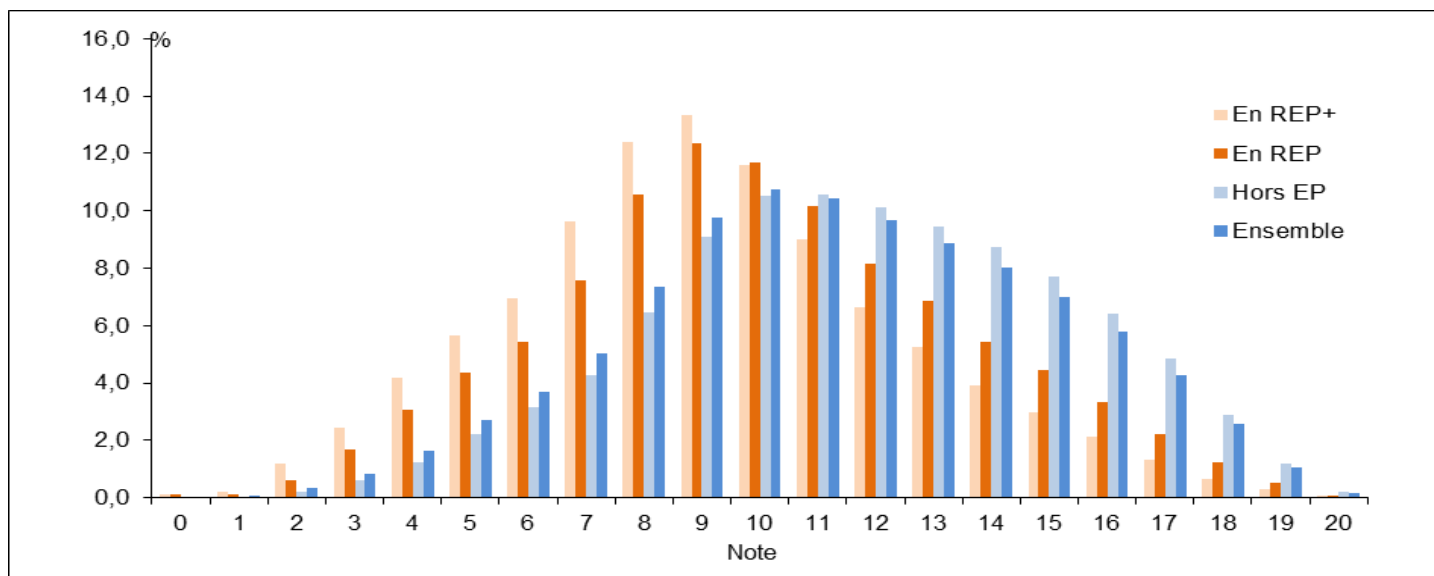
Cependant, les élèves des collèges REP+ se retrouvent plus souvent en seconde professionnelle et en CAP : le taux d'accès de la troisième vers la seconde professionnelle est de 31 % pour les élèves scolarisés dans un collège REP+ contre 21 % hors EP. De même, 8 % des collégiens en EP poursuivent leur scolarité vers un CAP contre 3 % pour les autres élèves. Les élèves en REP+ se retrouvent bien moins souvent en seconde GT.

POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'information 18.02 est en ligne sur education.gouv.fr/statistiques

- Notes d'information, n° 98.15, 98.16, 09.09, 11.14, 11.17, 11.22, 13.07, 16.23, 16.28.
- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n° 61, MEN-DPD, octobre-décembre 2001.
- « Conditions de scolarisation et facteurs de réussite scolaire », *Éducation & formations*, n° 82, MEN-DEPP, décembre 2012.
- *L'état de l'École*, n° 27, MEN-DEPP, novembre 2017.
- *Repères et références statistiques*, MEN-DEPP, éditions 2016 et 2017.
- STÉFANO A., « Éducation prioritaire - Scolarité des élèves au collège de 2007 à 2012 », *Éducation & formations*, n° 95, MEN-DEPP, décembre 2017.

6 - Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) en 2016, en %



Lecture : dans les collèges REP+, 11,6 % des élèves ont eu entre 10 et 11 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) à la session de juin 2016, contre 11,7 % des élèves des collèges en réseau d'éducation prioritaire (REP), 10,5 % des élèves des collèges hors EP et 10,7 % de l'ensemble des élèves.

EP : éducation prioritaire. REP/REP+ : réseau d'éducation prioritaire/renforcé.

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public.

Source : MEN-DEPP.

Réf. : Note d'information, n° 18.02. © DEPP

7 - Taux d'accès en seconde - année scolaire 2016-2017, en %

	Taux d'accès de troisième en seconde GT	Taux d'accès de troisième en seconde professionnelle	Taux d'accès de troisième en CAP	Taux d'accès de troisième au lycée	Taux d'accès de sixième en troisième
REP+	55	31	8	94	79
REP	61	28	5	94	81
EP	59	29	6	94	80
Hors EP	70	21	3	94	82
Ensemble	68	22	4	94	82

EP : éducation prioritaire. REP/REP+ : réseau d'éducation prioritaire/renforcé.

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public.

Source : MEN-DEPP.

Réf. : Note d'information, n° 18.02. © DEPP

Champ, sources et définition

Champ

Écoles et collèges publics de France métropolitaine et des DOM. Les écoles et les collèges privés sont exclus, n'étant pas concernés par les dispositifs REP et REP+.

Sources

Cette *Note d'information* vise à faire un point, aussi complet que possible, sur l'éducation prioritaire aujourd'hui. Elle s'appuie sur de nombreuses publications de la DEPP, où l'éducation prioritaire était l'un des axes d'analyse¹. Nous remercions les auteurs, dont nous reprenons parfois telles quelles les formulations. Les références figurent dans la rubrique « **POUR EN SAVOIR PLUS** ».

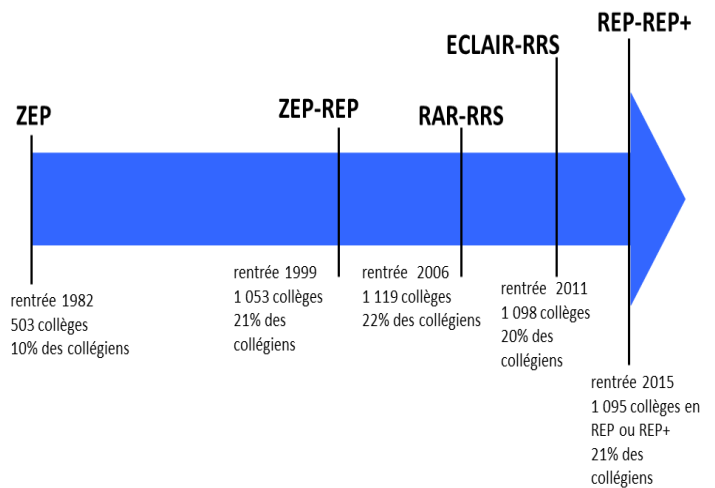
Cette *Note d'information* n'est pas une évaluation de l'éducation prioritaire. Elle est complétée par un article dans le n° 95 de la revue *Éducation & formations* (cf. « **POUR EN SAVOIR PLUS** »).

Définition : La politique de l'éducation prioritaire (EP)

Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « Ambition réussite » (RAR) puis les réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). Enfin, depuis la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (Vademecum Programme Éclair). Expérimenté sur 105 établissements, relevant ou non de l'éducation prioritaire, à la rentrée 2010 (Circulaire n° 2010-096 du 07 juillet 2010), il a été

étendu à la quasi-totalité des RAR à la rentrée 2011 (245 collèges RAR sur 254 font partie du dispositif Éclair).

Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en s'appuyant sur « *un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages* ». Ainsi, à la rentrée 2014, cette refonte a concerné, de façon expérimentale, 102 réseaux dits d'éducation prioritaire préfigureurs (REP+). À la rentrée 2015, ce dispositif a été étendu aux réseaux REP et REP+. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.



1. Le champ de l'éducation prioritaire variera dans cette Note un peu suivant l'année concernée : avant 2011, le cœur de l'éducation prioritaire sera constitué par les RAR ; à partir de 2011, il s'agira des Éclair, et enfin depuis 2015, les REP+ sont la cible privilégiée. Ces derniers recouvrent largement les précédents.